



KPMG S.A.
Champagne-Ardenne
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman
BP 162
51685 Reims Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)3 26 50 79 00
Télécopie : +33 (0)3 26 50 79 01
Site internet : www.kpmg.fr

Centre Hospitalier Universitaire de Reims

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
Centre Hospitalier Universitaire de Reims
45, rue Cognacq-Jay - 51 092 Reims Cedex

Ce rapport contient 68 pages
Référence : PZ/SD/DC

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Echo
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Champagne-Ardenne
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman
BP 162
51685 Reims Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)3 26 50 79 00
Télécopie : +33 (0)3 26 50 79 01
Site internet : www.kpmg.fr

Centre Hospitalier Universitaire de Reims

Siège social : 45, rue Cognacq-Jay - 51 092 Reims Cedex
Fonds Propres : €. 372 931 706

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Centre Hospitalier Universitaire de Reims relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par la Directrice Générale le 2 octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français et de l'instruction budgétaire et comptable publique M21, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Centre Hospitalier Universitaire de Reims à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Président du Conseil de surveillance.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Nous formulons une réserve sur le point suivant : l'établissement a enregistré au passif du bilan des charges à payer ne respectant pas les conditions de comptabilisation (Note de l'annexe « Engagements envers la communauté hospitalière »). La somme correspondante, inscrite à hauteur de 8 656 K€, ne constitue pas des dettes à l'égard de tiers mais est liée à des engagements internes envers la communauté hospitalière de l'établissement (intéressement des pôles en particulier). Une réserve de même nature avait été formulée sur les comptes de l'exercice précédent. L'absence de correction a un impact défavorable sur les fonds propres à due concurrence et impacte défavorablement le résultat de l'exercice à hauteur de 353 K€ (correspondant à la provision charge à payer constatée au 31 décembre 2019 moins l'extourne de la charge à payer du 31 décembre 2018, soit 8 303 K€).

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe « *circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice sur l'autre certains postes* » (Etat PF3) qui décrit le changement de méthode comptable relatif à la provision pour compte épargne temps à compter du 1^{er} janvier 2019 appliqué par l'établissement sur son bilan d'ouverture 2019. Ce changement de méthode impacte défavorablement les fonds propres à hauteur de 1 792 K€.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des recettes de l'activité séjours afférentes à l'activité de soins (T2A)

Dans la partie « Note relative au compte de résultat » rubrique « Eléments significatifs explicitant les comptes » il est fait mention des produits du Titre 1. Les recettes de l'activité séjours correspondent aux facturations des séjours d'hospitalisation. Elles s'élèvent à 213 199 K€ et représentent 38 % des produits d'exploitation enregistrés au compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2019. Ces recettes sont calculées selon le cadre réglementaire de financement à l'activité (T2A).

Risque identifié

La fiabilité des recettes comptabilisées liées aux séjours dépend :

- de la complétude des éléments constitutifs du dossier de séjour d'hospitalisation ;
- du correct déversement entre les différents systèmes d'information ;
- de la correcte application à ces éléments, sous la responsabilité du département d'information médicale (DIM), de règles de codage spécifiques définies principalement dans le référentiel universel CIM-10.

Le Plan d'Assurance Qualité (PAQ), élaboré par le DIM, recense les risques et les procédures mises en œuvre. La correcte valorisation des recettes liées aux séjours repose essentiellement sur l'adéquation de la conception du PAQ et sur l'efficacité de son fonctionnement.

Dans ce contexte nous avons estimé le risque portant sur la valorisation des recettes liées aux séjours comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance du contrôle interne relatif à la chaîne de facturation des séjours ;
- Corroborer les recettes comptabilisées avec les arrêts de versement ARS ;
- Faire intervenir un expert informatique pour cartographier les interfaces informatiques entre les principaux applicatifs métiers, le logiciel de codage et le logiciel de facturation ;
- Apprécier la valorisation des séjours à cheval, la fiabilisation du fichier de calcul et le dénouement de la valorisation N-1.
- Faire intervenir un expert externe DIM pour la :
 - Prise de connaissance du contrôle interne mis en place par le Département d'Information Médicale de l'établissement (organisation, équipe, outils, revue du PAQ) ;
 - Identification des contrôles internes pertinents permettant de maîtriser les risques ;
 - Tester la mise en œuvre opérationnelle des contrôles internes réalisés par le service DIM sur la base d'une sélection de dossiers contrôlés par le DIM de l'établissement (observer la traçabilité des contrôles du DIM et comparer les résultats obtenus aux conclusions du DIM de l'établissement).

Vérification du rapport financier – Tome 1 adressé aux membres du Conseil de surveillance

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier – tome 1 de la Directrice Générale et du Comptable Public arrêté le 2 octobre 2020 sur la situation financière et les comptes annuels adressés au Conseil de Surveillance. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport financier relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil de Surveillance appelé à statuer sur les comptes.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes du Centre Hospitalier Universitaire de Reims par le Conseil de Surveillance du 10 Avril 2015.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG SA était dans la 5^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de l'ordonnateur et du comptable public relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'ordonnateur, en relation avec le comptable public, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Directrice Générale.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent

provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Président du Conseil de Surveillance

Nous remettons un rapport au Président du Conseil de surveillance, en l'absence de comité spécialisé mentionné à l'article L.823-19 du Code de commerce, qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans ce rapport figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Président du Conseil de surveillance la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Président du Conseil de surveillance des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Reims, le 2 octobre 2020

KPMG S.A.



Patrick Zeimett
Associé



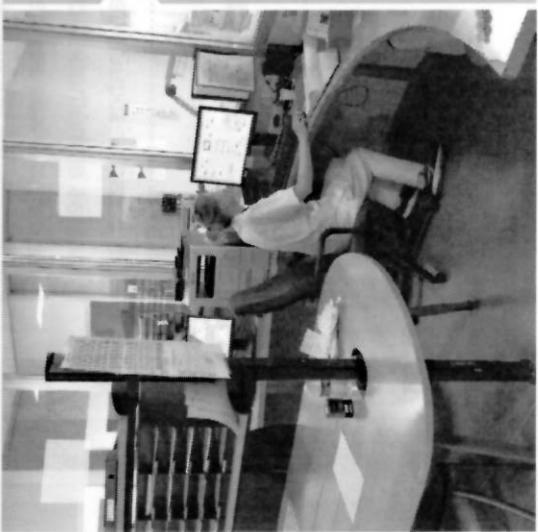
CHU de Reims, accès simplifié à la recherche et à l'innovation
Centre hospitalier universitaire de Reims, établissement public à caractère administratif
CHU de Reims, établissement public à caractère administratif

CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS



Compte Financier **2019**



Suivez l'actualité du CHU sur

www.chu-reims.fr

Sommaire

1^{ère} partie : Comptes annuels

1 Bilan (Etat E1)	3
2 Compte de résultat de l'établissement (Etat C3)	5
3 Annexe	6
3.1 Faits caractéristiques de l'exercice, principes et méthodes comptables	7
Principes et méthodes comptables (état PF1)	8
Faits caractéristiques de l'exercice (PF2)	18
Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice sur l'autre certains postes (état PF3).....	19
3.2 Note relative aux postes de bilan	20
Tableau des immobilisations (état BI1).....	21
Tableau des amortissements (état BI2)	23
Variation des capitaux propres (état BI3)	24
Tableau synthétique des provisions pour risques et charges et des dépréciations (état BI4)	26
Tableau synthétique des subventions d'équipement transférables (état BI5)	28
Restes à recouvrer amiable et contentieux (état BI6)	29
Restes à recouvrer amiable et contentieux, au 31 décembre, sur hospitalisés et consultants (état BI7).....	30
Etat de la dette financière à long et moyen terme (état BI8)	31
Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à long et moyen terme (état BI9).....	33
Etat des participations au 31 décembre de l'exercice (état BI10)	42
Evaluation et comptabilisation des stocks (état BI11)	43
Tableau synthétique des valeurs mobilières de placement (état BI12)	44

3.3 Note relative au compte de résultat	45
Eléments significatifs explicitant les comptes (CR1)	46
Etat synthétique des subventions d'exploitations et des contributions accordés par l'établissement (état CR2)	49
Détail des produits de l'activité hospitalière (état CR3)	50
3.4 Autres informations	51
Etat des engagements hors bilan autres que les instruments de couverture de la dette à long terme (état AI1)	52
Honoraires du commissaire aux comptes (état AI2)	53
Tableau synthétique des effectifs (état AI3)	54
Evènements significatifs postérieurs à la clôture (état AI4)	55
Information sur les aspects environnementaux (état AI5)	56

1^{ère} partie : Comptes annuels

1 Bilan

COMpte FINANCIER 2019
BILAN

		EXERCICE 2019		EXERCICE 2018	
		But	Net	Net	Net
ACTIF		<i>Amortissement & dépréciations (sième pos/aff)</i>		<i>APPORTS RESERVES</i>	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		26 422 297,53	5 546 853,76	5 540 401,73	67 998 119,56
Frais d'établissement		20 875 643,76	0,00	0,00	67 644 376,94
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires		26 422 297,53	5 546 853,76	5 540 401,73	15 953 259,43
Autres immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	27 939 655,51
Immobilisations incorporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		729 101 25,72	382 901 262,91	-6 252,02	C
Terrains		7 052 723,19	4 393 220,52	0,00	A
Constructions		529 604 304,82	253 463 857,31	120 895,46	P
Installations techniques, matériel et outillage industriel		121 247 465,91	89 416 850,53	-32 759 153,48	A
Autres immobilisations corporelles		49 154 202,55	37 371 702,50	681 500,97	X
Immobilisations corporelles en cours		19 866 154,82	19 866 154,82	1 06 360,58	X
Immobilisations fixées en affacturier		0,00	0,00	0,00	P
Immobilisations fixées ou mises à disposition		2 177 324,43	2 177 324,43	0,00	P
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		601,00	0,00	601,00	R
Participations et créances rattachées à des participations		601,00	0,00	601,00	R
Autres titres immobiliers		0,00	0,00	0,00	E
Prêts		0,00	0,00	0,00	S
Autres		755 524 624,25	403 776 905,69	344 894 593,14	S
TOTAL I		5 363 505,18	0,00	5 363 505,18	365 873 646,06
STOCKS ET EN COURS		<i>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES TOTAL II</i>		<i>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES TOTAL III</i>	
Matières premières		5 363 505,18		2 725 860,33	
Autres approvisionnements		0,00		10 795 401,75	
En cours de production de biens		0,00		7 748 092,68	
Produits		0,00		13 521 242,08	
Marchandises		DETTE FINANCIERES		DETTE FINANCIERES	
Autres stocks		0,00		3 000 000,00	
CREANCES D'EXPLOITATION		137 724 239,92		13 000 000,00	
Hospitallées et consultants		12 387 881,58		74 319 255,26	
Caisse pivot		5 885 824,13		66 690 401,78	
Autres tiers-paysants		78 173 313,81		137 575,21	
Créances récupérables admises en non valeur		32 471 791,53		388,62,12	
Autres		0,00		0,00	
CREANCES DIVERSES		16 206 703,41		6 775 542,40	
VALEURS MOBILIERS DE PLACEMENT		16 420 229,30		23 873 307,88	
DISPONIBILITES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		0,00		15 438 460,62	
DÉTRES DIVERSES		30 928 798,45		0,00	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		287 338,05		1 56 891,79	
TOTAL II		199 744 112,50		3 167 444,44	
Chargés à répartir sur plusieurs exercices:		515,45		1 739 225,58	
Primes de remboursement des obligations		1 470 369,73		1 412 247,04	
Détentions à claser ou à régulariser		0,00		14 865 161	
Dotations attendues		0,00		16 571 563,69	
Ecart de conversion d'aff		1 470 885,18		14 865 971,44	
TOTAL III		0,00		142 495 421,11	
Taux de dépenses d'équipements		947 739 621,93		153 412 326,44	
Taux de dépenses d'immobilisations		74,17%		2 150 732,97	
Taux de dépenses d'acquérances		47,06%		0,00	
TOTAL GENERAL		531 098 123,14		531 098 123,14	
Centraux permanents		463 909 669,53		463 909 669,53	
Emprunts de la dette		77 457 000,47		446 557 659,78	
Fonds d'indépendance financière		77 457 000,47		80 078 287,90	
Total		16 705,70%		16 705,70%	
Taux de dépenses d'acquérances		74,17%		14 865 442,66	
Taux de dépenses d'immobilisations		47,06%		0,00	
Taux de dépenses d'acquérances		47,06%		1 488 442,66	

2 Compte de résultat de l'établissement

COMPTE FINANCIER 2019
COMPTE DE RESULTAT DE L'ETABLISSEMENT

(toute activité confondue) ⁽¹⁾

	Exercice 2019	Exercice 2018		
Ventes de marchandises	15 980 891,12	15 614 191,83		
Production vendue	20 548 689,12	22 865 364,70	Produits de participations et des immobilisations financières	0,00
Production stockée	0,00	0,00	Revenus des VMP, escomptes obtenus et autres produits financiers	144 841,78
Production immobilisée	0,00	0,00	Reprises sur provisions	0,00
Produits de l'activité	477 476 543,74	465 632 147,92	Transferts de charges financières	0,00
Subventions d'explotation et participations	24 451 097,66	22 769 397,86	Gains de change	0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	12 941 441,55	12 746 166,17	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00
Transferts de charges d'explotation	0,00	0,00	TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	144 841,78
Autres produits de gestion courante	13 267 544,28	12 752 582,71	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	136 150,91
			Intérêts et charges assimilées	5 711,00
			Pertes de change	3 686 110,21
			Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00
			TOTAL IV CHARGES FINANCIERES	0,00
			2-RESULTAT FINANCIER (III+IV)	3 142 881,66
			3-RESULTAT COURANT (I+II+IV)	-2 998 009,88
			20 042 131,84	-18 775 584,44
Achats de marchandises	0,00	0,00	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
- variation de stock	0,00	0,00	- exercice courant	
Achats de matières premières et fournitures	0,00	0,00	- exercices antérieurs	
- variation de stocks	0,00	0,00	Produits exceptionnels sur opérations en capital	
Achats d'autres approvisionnements	98 940 895,28	96 736 413,76	- reprises sur provisions et dépréciations	
- variation de stock	613 556,86	612 712,16	- reprises sur les provisions réglementées	
Achats non stockés de matières et fournitures	29 712 912,16	26 112 773,02	- reprises sur les dépréciations exceptionnelles	
Services extérieurs et autres	37 662 939,62	35 803 978,97	Transfer de charges exceptionnelles	
Impôts, taxes et versements assimilés	29 658 681,08	29 130 785,89	TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 716 054,45
- sur rémunérations	41 671,74	74 376,98	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
- autres			- exercice courant	
Charges de personnel	221 882 465,01	217 403 949,58	- exercices antérieurs	
- salaires et traitements	78 906 420,87	77 652 572,38	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	
- charges sociales			Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	27 792 617,06	28 044 978,74	- dotations aux provisions réglementées	
- sur immobilisations, dotations aux amortissements et			- dotations aux amortissements et dépréciations exceptionnelles	
dépréciations			- dotations aux amortissements et dépréciations exceptionnelles	
- sur actif circulant, dotations aux dépréciations	6 330 469,87	9 056 173,28	13 868 379,37	13 419 371,19
- pour risques et charges : dotations aux provisions	4 228 551,18	3 822 01,00	0,00	0,00
Autres charges de gestion courante	6 886 581,52	5 657 038,29	TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES	27 692 357,92
			4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	20 147 768,98
			5-TOTAL DES PRODUITS (I+II+V)	-14 976 303,47
			6-TOTAL DES CHARGES (II+V+VI)	-14 406 787,98
			EXCEDENT OU DEFICIT (5-6)	577 527 083,70
				558 256 983,10
				572 461 755,33
				553 948 186,94
				5 065 828,37
				4 308 796,16
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	23 040 141,72	22 271 254,44		

(1) sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat

	Exercice 2019	Exercice 2018		
Ventes de marchandises	15 980 891,12	15 614 191,83	Produits de participations et des immobilisations financières	0,00
Production vendue	20 548 689,12	22 865 364,70	Revenus des VMP, escomptes obtenus et autres produits financiers	144 841,78
Production stockée	0,00	0,00	Reprises sur provisions	0,00
Production immobilisée	0,00	0,00	Transferts de charges financières	0,00
Produits de l'activité	477 476 543,74	465 632 147,92	Gains de change	0,00
Subventions d'explotation et participations	24 451 097,66	22 769 397,86	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	12 941 441,55	12 746 166,17	TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	144 841,78
Transferts de charges d'explotation	0,00	0,00	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	136 150,91
Autres produits de gestion courante	13 267 544,28	12 752 582,71	Intérêts et charges assimilées	5 711,00
			Pertes de change	3 686 110,21
			Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00
			TOTAL IV CHARGES FINANCIERES	0,00
			2-RESULTAT FINANCIER (III+IV)	-2 998 009,88
			3-RESULTAT COURANT (I+II+IV)	20 042 131,84
			18 775 584,44	
Achats de marchandises	0,00	0,00	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
- variation de stock	0,00	0,00	- exercice courant	
Achats de matières premières et fournitures	0,00	0,00	- exercices antérieurs	
- variation de stocks	0,00	0,00	Produits exceptionnels sur opérations en capital	
Achats d'autres approvisionnements	98 940 895,28	96 736 413,76	- reprises sur provisions et dépréciations	
- variation de stock	613 556,86	612 712,16	- reprises sur les provisions réglementées	
Achats non stockés de matières et fournitures	29 712 912,16	26 112 773,02	- reprises sur les dépréciations exceptionnelles	
Services extérieurs et autres	37 662 939,62	35 803 978,97	Transfer de charges exceptionnelles	
Impôts, taxes et versements assimilés	29 658 681,08	29 130 785,89	TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 716 054,45
- sur rémunérations	41 671,74	74 376,98	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
- autres			- exercice courant	
Charges de personnel	221 882 465,01	217 403 949,58	- exercices antérieurs	
- salaires et traitements	78 906 420,87	77 652 572,38	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	
- charges sociales			Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	27 792 617,06	28 044 978,74	- dotations aux provisions réglementées	
- sur immobilisations, dotations aux amortissements et			- dotations aux amortissements et dépréciations exceptionnelles	
dépréciations			- dotations aux amortissements et dépréciations exceptionnelles	
- sur actif circulant, dotations aux dépréciations	6 330 469,87	9 056 173,28	13 868 379,37	13 419 371,19
- pour risques et charges : dotations aux provisions	4 228 551,18	3 822 01,00	0,00	0,00
Autres charges de gestion courante	6 886 581,52	5 657 038,29	TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES	27 692 357,92
			4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	20 147 768,98
			5-TOTAL DES PRODUITS (I+II+V)	-14 976 303,47
			6-TOTAL DES CHARGES (II+V+VI)	-14 406 787,98
			EXCEDENT OU DEFICIT (5-6)	577 527 083,70
				558 256 983,10
				572 461 755,33
				553 948 186,94
				5 065 828,37
				4 308 796,16
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	23 040 141,72	22 271 254,44		

3 *Annexe*

3.1 Faits caractéristiques de l'exercice, principes et méthodes comptables

Principes et méthodes comptables

Les comptes sont établis dans le respect des principes comptables, afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'établissement et de garantir la qualité et la compréhension de l'information.

Les principes comptables sont :

- le principe de continuité d'activité,
- le principe de régularité et de sincérité
- le principe de prudence,
- le principe de permanence des méthodes,
- le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture,
- le principe de non compensation.

Les comptes annuels sont établis conformément au référentiel comptable applicable constitué par l'instruction budgétaire et comptable M21 (*arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé modifié par l'arrêté du 29 novembre 2018 comportant en annexe les tomes I et II de l'instruction M21. L'arrêté du 19 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé modifié par l'arrêté du 29 novembre 2018 complète la démarche de mise à jour initiée par l'arrêté du 16 juin 2014 précité, en diffusant le tome III (la tenue des comptabilités) de l'instruction M21. Le tome III est applicable dès l'exercice 2014 et intègre dans le référentiel comptable le guide de fiabilisation des comptes des établissements publics de santé diffusé par la circulaire N°DGOS/DGFiP/PF/CL1B/2011/391 du 10 octobre 2011*) relative au lancement du projet de fiabilisation des comptes de l'ensemble des établissements publics de santé, complété des fiches comptables.

Ces fiches présentent à la fois les évolutions comptables reprises dans l'instruction M21 (tomes 1,2 et 3), et des dispositions

transitoires destinées à permettre la fiabilisation des comptes. Ces dispositions transitoires doivent être prises en compte par l'ensemble des intervenants de la chaîne de production des états financiers (ordonnateurs, comptables, agences régionales de santé, directions départementales ou régionales des finances publiques, certificateurs).

Estimations et jugements comptables

L'application des méthodes comptables implique que la direction exerce des jugements critiques et procède à un certain nombre d'estimations en tenant certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Les estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou suite à de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principaux jugements comptables et estimations faits par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur la valorisation des actifs incorporels et corporels et des provisions.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

I. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques qui sont enregistrés au bilan pour leur coût d'acquisition.

II. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Sont considérées comme des immobilisations les investissements qui ont une durée de vie supérieure à 1 an et une valeur unitaire de plus de 800 €. Ce seuil est évalué hors taxes réellement déductibles, en tenant compte de la globalité d'une opération, le cas échéant. Certains matériels informatiques sont suivis en lots. Le seuil est alors évalué pour le lot.

Le coût d'acquisition comprend :

- le prix d'achat après déduction des taxes légalement récupérables,
- tous les coûts directs attribuables pour disposer du bien sur son lieu d'exploitation et pour sa mise en état d'utilisation. Il s'agit notamment de la TVA et des autres taxes non récupérables, des frais de transport, d'installation et de montage, des honoraires d'architecte.

Les immobilisations acquises à titre gratuit sont comptabilisées à leur valeur vénale.

Les dépenses ultérieures à l'acquisition d'un bien sont immobilisées si elles correspondent à des grosses réparations au sens du code civil ou si elles ont pour effet d'augmenter la durée de vie des biens ou le potentiel de service attendu. Par simplification, il est retenu que des travaux de peinture, de réfection des sols sont des charges sauf lorsqu'ils concernent plus de la moitié des locaux d'un service.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés de façon linéaire sur la durée d'utilité indiquée dans le tableau 5. Les immeubles sont décomposés en plusieurs composants, selon les proportions indiquées dans le tableau 1 pour les immeubles livrés avant 2014 et selon le détail des lots des marchés de construction pour les immeubles plus récents. Cette nouvelle méthode de calcul des amortissements a été appliquée depuis l'exercice 2015.

Modalités de calcul des dotations aux amortissements :

Suite à la mise à jour l'instruction M21, l'amortissement est comptabilisé à partir de la date de mise en service pour toutes les immobilisations réalisées à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le tableau des amortissements figure dans l'état B12.

Le tableau affiche les augmentations et les diminutions de l'année correspondant aux flux comptables affectant les comptes 28 « amortissements des immobilisations ».

Dans la colonne augmentation sont incluses les dotations aux amortissements de l'année soit 27 793 K€.

Dans la colonne diminution sont incluses les sorties soit 6 284 K€.

Les terrains et les collections ne sont pas amortis.

Les agencements des bâtiments ayant vocation à être mis au rebut dans le cadre du projet de reconstruction du CHU ont été dépréciés en 2015, dès la validation du plan, à hauteur de la valeur nette comptable anticipée pour l'année prévisionnelle d'abandon des locaux.

En 2019, une reprise sur provision pour un montant de 158 K€ a eu lieu sur l'exercice, liée à la destruction de plusieurs bâtiments (Odontologie, dentaire).

III. Stocks

Les stocks comprennent pour l'essentiel, les produits pharmaceutiques, les réactifs de biologie, et les fournitures.

Les stocks et les mouvements de stocks sont valorisés selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

Les stocks présents dans les unités de soins ont été évalués, pour les médicaments à partir de la valeur de la dotation hebdomadaire livrée aux services et proratisé à ratio de stock constaté au 31/12, et pour les dispositifs médicaux à partir des données du logiciel de traçabilité (PHARMA).

Les dispositifs médicaux non dispensés en dotation ont été provisionnés à partir e MAGH2.

IV. Clients et autres créances d'exploitation

Les créances sont initialement inscrites à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet de dépréciations déterminées en fonction :

- des codes empêchements révélateurs de risques de non recouvrement (taux de dépréciation entre 60 et 100%) (Tableau 3)
- de la nature des débiteurs à risques (créances de patients étrangers, créances SMUR secondaires)
- d'une méthode statistique préconisée par la DGFiP pour les autres créances ; celle-ci est basée sur la nature des débiteurs et l'ancienneté des titres émis. (Tableau 2)

Un audit partenarial de l'amélioration de la chaîne de la recette du CHU de Reims a été réalisé au cours de l'année 2018 par la Direction Générale des Finances Publiques. A l'issue de cet audit et des constats émis par le rapport d'audit n° 2018-051-010 il a notamment été décidé de changer la méthode statistique de dépréciation des titres dans l'attente des effets de la nouvelle convention d'amélioration des conditions de recouvrement des produits hospitaliers signée début 2019 entre le CHU et le comptable public. La méthode statistique reprend la totalité des taux de dépréciation préconisés par la DGFiP (cf. tableau 2 ci-après).

Ainsi, la liste des dossiers de recouvrement du trésorier qui comporte des mentions de difficultés à recouvrer a été revue et

complétée (cf. tableau 3 ci-après). De même que les titres émis à l'encontre des patients étrangers ayant été déboutés de leurs demandes d'ouverture de droits auprès de la sécurité sociale ont été provisionnés à 100 % (vs. 90% jusque fin 2017) pour un montant de 1 233 K€ et ce quelle que soit leur antériorité. Cette méthode est liée au risque de non recouvrement de ces créances.

Pour les créances liées aux SMUR secondaires, les derniers titres non réglés depuis 2013 ont fait l'objet d'annulations sur l'exercice 2019 pour un montant de 876 K€. Ce montant avait été provisionné à 100%.

Des décisions ont été prises pour annuler les titres des exercices 2010 à 2015 émis à l'encontre de l'assurance maladie non recouverts à ce jour pour un montant de 4 312 K€ couvert par une reprise sur provisions

Enfin, les risques de condamnation au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative issues des recours introduits devant les tribunaux administratifs sont comptabilisés en provisions pour risques.

Le tableau affiche les augmentations et les diminutions de l'année correspondant aux flux comptables affectant les comptes 49 « dépréciations des comptes de tiers ».

V. Capitaux propres et subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont rapportées au compte de résultat selon le rythme d'amortissements des biens qu'elles financent.

Les subventions complètement amorties ont été soldées sur l'exercice 2019.

VI. Provisions réglementées

Les provisions réglementées comportent uniquement les provisions pour renouvellement des immobilisations.

S'agissant de la provision réglementée pour le **budget principal**, le solde de la provision fin 2019 représente 238,321 M€. La dotation annuelle est calculée en référence à une base historique de charges de titre 4, de 19 M€, conformément aux engagements pris dans le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM).

Le montant doté est défini comme la contraction entre le montant de l'aide perçue et la différence entre la base de 19 M€ et le montant des frais financiers, des amortissements de l'année et de la valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés.

Cette provision sera utilisée à compter de 2022 dans le cadre du projet de reconstruction du CHU, projet couvrant la période de 2017-2028, pour un investissement total projeté de 410,2 M€.

Concernant les budgets annexes **EHPAD** et **USLD**, le total représente 7,68M€ fin 2019. Le principe de cette provision a été acté et confirmé par le Conseil départemental de la Marne afin de limiter les impacts des reconstructions sur les tarifs d'hébergement.

VII. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont conformes à la définition d'une provision :

« Les provisions pour risques et charges sont des passifs certains dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Une provision doit être constatée s'il existe, à la clôture de l'exercice, une obligation légale, réglementaire, conventionnelle ou reconnue par l'établissement ; s'il est probable ou certain à la date

d'établissement des comptes qu'elle provoquera une sorte de ressources au bénéfice de tiers sans contrepartie équivalente de celui-ci et si cette sortie de ressources peut être estimée de manière fiable ».

Provision pour charges de personnel liées à la mise en œuvre du compte épargne temps (CET)

Le nombre de jours CET à provisionner est calculé agent par agent, en fonction du solde présent à l'ouverture, des jours payés ou pris, des jours posés au titre de l'année. Le nombre de jours posés est, pour le personnel non médical et médical arrêté par la direction des ressources humaines et la direction des affaires médicales en fonction des demandes d'alimentation reçues (les agents ont jusqu'au 1^{er} décembre pour faire cette demande).

Le calcul de la provision des CET médicaux et non médicaux est modifié à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'application de l'avis de la CNOCP n°2018-05 du 5 avril 2018 et de la fiche n°18 relatif aux passifs sociaux des EPS induit un changement de méthode d'évaluation de la provision pour compte épargne-temps à compter du 1^{er} janvier 2019.

La provision CET a fait l'objet d'une correction en situation nette pour 1 791 k€ conformément au respect de l'article 6 de l'arrêté du 29 novembre 2018 induisant un changement de méthode comptable.

Désormais la provision CET doit être valorisée au coût réel.

Pour le personnel non médical :

L'arrêté du 17 avril 2014 modifié, fixant les modalités de comptabilisation et de transfert des droits au titre du compte épargne-temps des agents titulaires et non titulaires de la fonction

publique hospitalière, prévoit que la provision correspond au nombre de jours constatés dans le compte épargne-temps et valorisés sur une base individuelle, en retenant le **côté moyen journalier de chaque agent concerné**.

Pour le personnel médical :

De même, l'arrêté du 17 avril 2014 modifié, fixant les modalités de comptabilisation et de transfert des droits au titre du compte épargne-temps des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques des établissements publics de santé que la provision correspond au nombre de jours constatés dans le compte épargne-temps et valorisés sur une base individuelle, en retenant le côté moyen journalier de chaque praticien concerné.

La méthode d'évaluation retenue de la provision correspond au coût moyen journalier chargé de chaque agent.

La provision est reprise à hauteur du montant des jours pris dans l'année ; elle est par ailleurs dotée du montant des jours posés dans l'année. Il est vérifié que le solde de la provision correspond à la valorisation du solde des jours présents sur les compteurs individuels de chaque agent.

Les droits acquis au 31/12/2019 au titre des CET font l'objet d'une charge à payer pour la partie des droits monétisables.

Provisions pour litiges

Les litiges en cours ont été recensés auprès des directions qui les gèrent. Le risque propre à chaque litige a été évalué par le service

juridique en étroite collaboration avec la direction concernée, la direction des ressources humaines principalement.
Cas particulier de 2 provisions :

1) Contrôle externe de la facturation

Le CHU est soumis, comme tous les établissements de santé à des contrôles externes de la facturation à l'activité (T2A). Chaque année de facturation peut faire l'objet d'un contrôle.

A la clôture des comptes, le risque ne porte que sur la seule année 2019.

Une provision a été constituée sur la base du dernier contrôle réalisé en 2019 et portant sur les séjours 2018 dont les résultats ont été documentés.

Ainsi, la provision constituée se décompose comme indiqué dans le tableau 4.

2) Situation d'un patient

La situation d'un patient du CHU de Reims a fait l'objet d'une médiation et de multiples contentieux.

Devant le juge civil, les parents du patient ont demandé :

- Pour indemniser le préjudice du patient, 500 000 €
- Pour indemniser leur préjudice, 1 €
- Pour les frais irrépétibles, 50 000 €.

Le solde de la provision s'élève à 116 K€ au titre des frais de procédure et d'accompagnement juridique.

Engagements envers la communauté hospitalière

VIII. Autres postes du bilan

Après concertation du directoire, plusieurs engagements internes ont été pris à l'égard de la communauté hospitalière pour financer certaines actions ciblées.

Nature des engagements internes	Montants réservés fin 2019
Intérressement des pôles	3 650 411,00 €
Engagements internes relatifs à la recherche	1 852 164,61 €
Dont financement 3 PHU	432 776,06 €
Dont financement des appels d'offre locaux	1 419 388,55 €
Soutien institutionnel à l'accréditation laboratoires	760 864,57 €
Plan pluriannuel de prévention du risque psychosocial	301 645,17 €
Engagement interne relatif à l'amélioration de la signalétique au sein du CHU	391 188,40 €
Enveloppe dédiée à la mise en application de la stratégie du Directoire	300 000,00 €
Engagements dans le cadre des états généraux de la chirurgie-Instrumentation Blocs-	1 000 000,00 €
Engagements interne relatif au déménagement de la Biologie	200 000,00 €
Engagements interne relatif au dispositifs médicaux pour la Pharmacie	200 000,00 €
TOTAL au 31/12/2019	8 656 273,75 €

Ces sommes sont comptabilisées en charges à payer.

- pour les RUM en hospitalisation complète : date de sortie – date d'entrée.
- pour les RUM en hospitalisation de jour, en comptant 1.

Charges constatés d'avance

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement les assurances dommages ouvrages liées aux bâtiments Odontologie, Biologie, Roederer et Sébastopol couvrant 10 années.

Les charges constatées d'avance ne sont comptabilisées que lorsqu'elles concernent une facture de plus de 10 000 €.

Produits à recevoir

Ils sont principalement constitués des produits d'activité au titre du mois de décembre et des séjours à cheval.

Les produits de l'activité hospitalière sont estimés pour les séjours se clôturant en décembre 2019, à partir de la valorisation PMSI sur le site de l'ATH.

Pour les séjours commencés en 2019 non encore clos au 31 décembre 2019, la méthode de valorisation retenue est la suivante :

Cette méthode consiste à estimer la recette attendue, pour chaque journée PMSI réalisée sur chaque Unité Médicale (UM). Le poids moyen de journée (PMJ) est défini pour chaque UM à partir des séjours mono-unité ; il correspond à la recette GHS avec les effets bornes divisée par le nombre de journées brutes, auquel s'ajoute le prix moyen de supplément par journée. Le nombre de journées retenues est obtenu comme suit:

- pour les RUM en hospitalisation complète : date de sortie – date d'entrée.
- pour les RUM en hospitalisation de jour, en comptant 1.

Produits constatés d'avance

Les recettes issues de dotations MIGAC, FIR, des subventions, des contrats de recherche, des libéralités sont enregistrées en produits constatés d'avance pour leur part non consommée en N. Ces produits correspondent notamment au financement des assistants spécialistes à temps partagé, à celui des consultants et aux dotations recherche non consommées à la clôture.

Comptes d'attente

Le fonctionnement du logiciel comptable Hélios, dans le respect du référentiel comptable cité supra, conduit à laisser subsister à la clôture des comptes des soldes sur les comptes d'attente dont le détail est le suivant :

Détail des recettes à classer ou à régulariser inscrites à l' ACTIF du Bilan		
4721	Dépenses réglées sans mandatement préalable	1470 K€
4781	Frais de poursuites rattachés	94 K€
585	Encaissement par la procédure NOE	28 K€
		1348 k€

Détail des recettes à classer ou à régulariser inscrites au PASSIF du Bilan		
4712 et 4714	Virements et Excédent à réimputer	2 151 K€
4718	Autres recettes à régulariser	749 K€
584	Encaissements par lecture optique	972 K€
		430 K€

Tableau 1 – Décomposition par composant (bâtiments intégrés avant 2015)

Composants	Bâtiments
Structure (et ouvrages assimilés)	77,70%
Menuiseries extérieures	3,30%
Chauffage collectif	3,20%
Étanchéité	1,10%
Ravalement avec amélioration	2,10%
Électricité	5,20%
Plomberie / Sanitaire	4,60%
Ascenseurs	2,80%

Tableau 2 – Méthode de dépréciation des créances patients

	Exercice	Taux de dépréciation	Taux DGFiP préconisé
Personne physique	N	0%	0%
N-1	25%	25%	
N-2	50%	50%	
N-3 et antérieur	100%	100%	
Personne morale de droit privé	N	0%	0%
N-1	0%	0%	
N-2	100%	100%	
N-3 et antérieur	100%	100%	
Personne morale de droit public	N	0%	0%
N-1	0%	0%	
N-2	100%	100%	
N-3 et antérieur	100%	100%	

Les créances CPAM sont dépréciées à hauteur de 50 % pour l'année N-1 et à 100% pour les créances antérieures à N-1.

Tableau 3 – Méthode de dépréciation par code empêchement

Code empêchement	Taux de dépréciation 2019
Annulation attendue	100%
ANV à envisager	100%
Débiteur décédé	90%
Suspension demandée à l'ordonnateur	90%
Liquidation judiciaire	100%
Redressement judiciaire	90%
Certificat d'indigence	100%
Attente réponse huissier ou TI	90%
Autorisation de poursuite différée	90%
Autorisation de poursuite non accordée	90%
Contestation de la créance	90%
Créance minime (< 5€)	90%
Personne disparue	100%
Pli non distribuable	90%
PV de carence	100%
PV de perquisition	90%
Réclamation transmise à l'ordonnateur	90%
Débiteur décédé complémentaire	90%
Poursuites sans effet	90%

Code empêchement	Taux de dépréciation 2019
Assignation redress. jud./liquid. Jud.	90%
surendettement	100%
Paiement hôpital public rejeté	90%
Paiement hôpital public partie ou nul	90%
Code empêchement « ANV contentieux »	100%
Plan règlement	60%
ANV	100%

Tableau 4 – Décomposition de la provision contrôle T2A

Année de réalisation de l'activité	Provision pour risque au 31 décembre 2019
2019	1 264 K€

Tableau 5 – Durées d'utilité

COMPTES	LIBELLES	Durées d' amortissement pour les nouvelles acquisitions	COMPTEs	LIBELLES	Durées d' amortissement pour les nouvelles acquisitions
H203	FRAIS D'ÉTUDES, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT LOGIQUE	au même rythme que la durée d'amortissement des travaux (1)	H215411	MATERIEL D'ATELIER	10
H2051	BÂTIMENTS HORS IRF -Structure et Ouvrage assimilé	5	H215411	MATERIEL DE CHAPELLE	10
H2131	BÂTIMENTS IRF -Structure et Ouvrage assimilé	40	H215411	MATERIEL LIÉ A L'ACTIVITE DE PHARMACIE	10
H2131	CHAUFFAGE COLLECTIF DES BÂTIMENTS	25	H215411	MATERIEL AUDIOVISUEL	10
H2131	ETANCHÉITÉ DES BÂTIMENTS	15	H215411	MATERIEL ET OUTILLAGE DE JARDIN	10
H2131	RAVALLEMENT DES BÂTIMENTS	15	H215411	MATERIEL LIÉ A L'ACTIVITE D'ENSEIGNEMENT	10
H2131	ÉLECTRICITÉ	25	H215412	MATERIEL DE CHAMBRE D'HOSPTIALISE	7
H2131	PLOMBERIE / SANTAIRES	25	H215412	MATERIEL DE CONSULTATION	7
H2131	ASCENSEURS	15	H215412	MATERIEL DE BLOC OPERA TORE	7
H2131	BÂTIMENTS PREFABRIQUÉS	10	H215412	MATERIEL DE RADIOLOGIE	7
H213511	AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS-MATERIEL ELECTRIQUE	30	H215412	MATERIEL DE LABORATOIRE	7
H213512	AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS-MATERIEL TELEPHONIQUE	30	H215412	AUTRE MATERIEL HOSPITALIER	7
H213512	AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS-POSTES TELEPHONIQUES	10	H21821	MATERIEL DE TRANSPORT VÉHICULE	7
H213513	AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS-FROID	30	H21821	AUTRE MATERIEL DE TRANSPORT HORS VÉHICULE	10
H213514	AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS-INSTALLATIONS CHAUFFAGE	30	H218311	MATERIEL DE BUREAU	10
H213515	AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS-MONTE-CHARGES ET ASCENSEURS	30	H218321	MATERIEL INFORMATIQUE	5
H213516	AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS-EQUIPEMENT SANITAIRE	30	H21841	MOBILIER DES SERVICES GÉNÉRAUX	10
H213518	AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS-AUTRES I.G.A.A.C.	30	H21841	MOBILIER HOTELIER	10
H215411	MATERIEL DE CUISINE	10	H21841	MOBILIER DE BUREAU	10
H215411	MATERIEL ELECTROMENAGER	10	H21841	MOBILIER DE PHARMACIE	10
H215411	MATERIEL DE BLANCHISSERIE	10	H21841	MOBILIER D'ENSEIGNEMENT	10
H215411	MATERIEL DE GARAGE	10	H21841	MOBILIER MEDICAL	10

(1) si les études ne sont pas suivies de réalisation des travaux, les frais correspondants sont amortis lors de l'année d'abandon du projet
En outre, les aménagements sur les bâtiments ayant vocation à être détruit ou abandonné sont amortis sur la durée de vie restante des bâtiments concernés.

Faits caractéristiques de l'exercice

I. Éléments d'activité

L'année 2019 est marquée par une hausse globale de l'activité hospitalière puisque le nombre de résumés standardisés de sortie (RSS), correspondant au nombre de séjours et de séances réalisés en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCOO) est passé de 104 045 RSS en 2018 à 110 844 RSS en 2019 (+6.53%). Dans le détail cette évolution de 6 799 RSS se répartit comme suit :

- 2 396 RSS supplémentaires en hospitalisation complète (+5.45%)
- 1 812 RSS supplémentaires en hospitalisation de jour (+8.67%)
- 2 591 séances supplémentaires (+ 6.61%)

Concernant les projets mis en œuvre en 2019, ils ont été nombreux. Il s'agit principalement d'adaptations nécessaires du CHU pour répondre aux évolutions et/ou aux besoins nouveaux de son territoire de santé.

Ont ainsi été mis en œuvre :

- La création de 13 nouvelles places de médecine physique et de réadaptation (MPR) au sein du nouveau plateau technique de Sébastopol ;
- La création de vaccinations de bloc supplémentaires dédiées à l'urgence ;
- La création de 4 lits d'UNVA et de 5 lits d'UNV ;
- Le renforcement des équipes du Centre de Ressource Autisme ;
- La mise en place d'une Maison de la Santé à l'entrée de l'Hôpital Robert Debré centrée sur de nouvelles méthodes d'éducation thérapeutique ;

II. Mise en place d'une cellule de coordination hospitalière pour la filière gériatrique ;

- La mise en place d'une maison médicale de garde près du site des urgences du CHU.

En parallèle, la démarche de coopération territoriale a été approfondie tout au long de l'année 2019, au travers notamment de l'augmentation des charges supportées par le budget G et de la poursuite de la mise en œuvre du projet médical partagé du GHU de Champagne.

II. Suivi du projet COPERMO

Suite à la validation du projet de reconstruction du site principal en décembre le 24 novembre 2015 par le COPERMO, l'établissement a démarré la 1^{ère} phase du Nouvel Hôpital et a ainsi désigné l'équipe d'architecture et d'ingénierie le 6 janvier 2017.

La décision de réception du dossier APS est intervenue le 27 juillet 2017, celle du dossier APD le 22 février 2018 et celle du dossier PRO le 18 septembre 2018.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) a été réceptionné le 18 décembre 2018 et validé le 8 janvier 2019. La publication de l'Appel d'Offres relatif aux marchés de travaux a été réalisée le 11 janvier 2019. La remise des offres a eu lieu le 11 avril 2019. Quatre lots sur douze ont été déclarés infructueux le 1er juillet 2019 compte tenu du montant très élevé des offres. Une procédure avec négociation a donc été relancée avec remise des offres finales le 11 octobre 2019. Suite à la tenue d'une commission des marchés le 10 décembre 2019, les marchés de travaux de la Phase 1 ont été notifiés le 20 janvier 2020. Les travaux ont débuté le 27 janvier 2020.

Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice sur l'autre certains postes

Application de l'avis de la CNOCP n°2018-05 du 5 avril 2018 et de la fiche N°18 relatif aux passifs sociaux des EPS induisant un **changement de méthode** d'évaluation de la provision pour compte épargne-temps à compter du 1er janvier 2019. La position de clôture de la provision CET s'élève en 2019 à 10 296 k€ contre 7 248 k€. L'impact de la correction sur le bilan d'ouverture s'élève à 1 792 k€.

Objet	DEBIT		CREDIT	
	Compte	opération non budgétaire	Compte	opération non budgétaire
Provision CET PNM- correction en situation nette	1190	421 700,78 €	1532	529 521,74 €
	11071	13 710,01 €		
	11041	46 854,99 €		
	1105	47 256,02 €		
Provision CET PM- correction en situation nette	1190	1 262 479,00 €	1531	1 262 479,00 €
IMPACT SUR LE COMPTE 119 AU BILAN		1 684 179,78 €		
IMPACT SUR LE COMPTE 110 AU BILAN			107 820,96 €	
TOTAL IMPACT BILAN D'OUVERTURE			1 792 000,74 €	

3.2 Note relative aux postes de bilan

Q. montant estimatif des immobilisations incorporelles et des amortissements
Montant estimatif des immobilisations incorporelles et des amortissements
Montant estimatif des immobilisations incorporelles et des amortissements
Montant estimatif des immobilisations incorporelles et des amortissements
Montant estimatif des immobilisations incorporelles et des amortissements

Le JPB (Journal des postes et télécommunications) 2009 indique que le poste immobilisations et amortissements (poste 101) est en croissance.

Etat BI1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 051212

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. REIMS ETS HOSPITALIERS

ÉTABLISSEMENT : BUDGET GENERAL - CHU DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2019

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
	Solde débiteur			Solde débiteur
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00
Contributions aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	24 476 510,09	2 483 556,51	537 769,07	26 422 297,53
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

COMpte FINANCIER 2019

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
	Solde débiteur			Solde débiteur
Immobilisations corporelles				
Terrains	7 052 273,19	0,00	0,00	7 052 273,19
Constructions	485 860 563,84	47 368 075,89	3 624 334,91	529 604 304,82
Installations techniques, matériel et outillage industriel	116 261 204,09	10 580 541,40	5 594 279,58	121 247 465,91
Autres immobilisations corporelles	47 602 187,04	2 079 538,35	527 522,84	49 154 202,55
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	43 889 678,49	22 183 820,50	46 207 344,17	19 866 154,82
Dont part investissement-partenariats public-prive	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	43 889 678,49	22 183 820,50	46 207 344,17	19 866 154,82
Immobilisations affectées ou mises à disposition	2 177 324,43	0,00	0,00	2 177 324,43
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations	601,00	0,00	0,00	601,00
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	727 320 342,17	84 695 532,65	56 491 250,57	755 524 624,25

Etat B12



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 051212

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES, REIMS ETS HOSPITALIERS

ÉTABLISSEMENT : BUDGET GENERAL - CHU DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2019

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

RUBRIQUES	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
	Solde créiteur			Solde créiteur
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00
Contributions aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	18 936 108,36	1 939 535,42	0,00	20 875 643,78
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 538 156,71	121 382,10	486,24	2 659 052,57
Constructions	218 273 807,46	20 711 056,90	9 568 635,37	229 416 228,99
Installations techniques, matériel et outillage industriel	83 769 087,74	11 134 335,19	5 486 572,40	89 416 850,53
Autres immobilisations corporelles	34 713 326,41	4 515 322,82	1 856 946,73	37 371 702,50
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	358 230 486,68	38 421 632,43	16 912 640,74	379 739 478,37

État B13

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 051212

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. REIMS ETS HOSPITALIERS

ÉTABLISSEMENT : BUDGET GENERAL - CHU DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2019

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

RUBRIQUES	Valeur au début de l'exercice N (avant affectation du résultat de l'exercice N-1)	Valeur à la fin de l'exercice N	Variation à la baisse	Variation à la hausse
Solde créiteur	Solde créiteur			
Apports	67 684 375,94	67 998 119,56	0,00	313 743,62
Réserves :				
Excédents affectés à l'investissement	13 016 587,32	15 953 259,43	0,00	2 936 672,11
Réserve de trésorerie	27 939 658,51	27 939 658,51		0,00
Réserve de compensation	0,00	276 210,41	0,00	276 210,41
Report à nouveau :				
Report à nouveau excédentaire	7 476 382,56	7 268 707,86	207 674,70	0,00
Report à nouveau déficitaire	-11 126 194,23	-11 614 606,63	488 412,40	0,00
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	4 308 796,16	5 065 828,37	0,00	757 032,21
Subventions d'investissement	14 429 117,25	14 041 327,55	387 789,70	0,00

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 051212
 NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. REIMS ETS HOSPITALIERS
ÉTABLISSEMENT : BUDGET GENERAL - CHU DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2019**VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

RUBRIQUES	Valeur au début de l'exercice N (avant affectation du résultat de l'exercice N-1)	Valeur à la fin de l'exercice N	Variation à la baisse	Variation à la hausse
Solde créiteur	Solde créiteur			
Provisions réglementées :				
- Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	232 144 822,55	246 003 201,92	0,00	13 858 379,37
- Provisions réglementées pour propre assureur				
- Responsabilités civiles	0,00	0,00		0,00
- Autres	0,00	0,00		0,00
Droits de l'affectant	0,00	0,00		0,00
TOTAL	355 873 546,06	372 931 706,98	1 083 876,80	18 142 037,72
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DE L'ANNÉE	//////////	//////////	17 058 160,92	

COMPTE FINANCIER 2019

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DES DÉPRÉCIATIONS

RUBRIQUES	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Solde créiteur			Solde créiteur
Provisions pour risques et charges				
C / 151 : Provisions pour risques				
C / 1511 Provisions pour litiges	2 104 982,12	1 578 522,76	1 887 013,79	1 796 491,99
C / 1515 Provisions pour pertes de change	0,00	0,00	0,00	0,00
C / 1518 Autres provisions pour risques	751 861,02	797 438,34	619 930,12	929 369,24
C / 152 : Provisions pour risques et charges sur emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00
C / 153 : Provisions pour charges de personnel liées à la mise en oeuvre du compte épargne temps (CET)				
C / 1531 Personnel médical	6 526 395,27	2 908 206,00	481 533,00	8 953 068,27
C / 1532 Personnel non médical	721 697,41	736 384,82	115 748,75	1 342 333,48
C / 157 : Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				
C / 1572 Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00
C / 158 : Autres provisions pour charges	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00
TOTAL	10 604 935,82	6 020 551,92	3 104 225,66	13 521 262,08

État BI4

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 051212

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. REIMS ETS HOSPITALIERS

ÉTABLISSEMENT : BUDGET GENERAL - CHU DE REIMS



Le Trésor Public au Service du Secours Local

GED

Page 27

COMPTE FINANCIER 2019**TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DES DÉPRÉCIATIONS**

RUBRIQUES	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Solde créiteur			Solde créditeur
Dépréciations autres que comptes financiers				
C / 29 : Dépréciations des immobilisations	24 195 262,35	0,00	157 834,03	24 037 428,32
C / 39 : Dépréciations des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00
C / 49 : Dépréciations des comptes de tiers	16 212 504,09	6 331 050,77	9 679 962,76	12 863 592,10
Dépréciations des comptes financiers				
C / 59 : Dépréciations des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	40 407 766,44	6 331 050,77	9 837 796,79	36 901 020,42

COMpte FINANCIER 2019

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRABLES

RUBRIQUES	Subventions au début de l'exercice	Reprises déjà constatées	Montants perçus dans l'exercice et apurement de la subvention	Reprises de l'exercice et apurement de la subvention	Reste à amortir au 31/12
C/ 1311 - Etat et Etablissements Nationaux	102 419,46	36 040,59	194 040,00	1 659,47	258 759,40
C/ 13121 - Subv equip - Ecoles et Inst Form Prof	16 954 049,00	5 256 497,23	-6 457,12	640 069,40	11 051 025,25
C/ 13128 - Autres	236 506,00	0,00	0,00	0,00	236 506,00
C/ 1313 - Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1314 - Communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1315 - Autres collectivités et EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1316 - GHT - Contributions aux investissements	94 885,23	28 465,53	7 476,83	21 261,85	52 634,68
C/ 13181 - Verssts lib-exonération taxe apprentissag	395 992,99	272 421,84	4 293,90	27 721,07	100 143,98
C/ 13182 - FMESPP	5 251 084,59	4 704 710,09	-4 521 830,24	-4 463 150,57	487 694,83
C/ 13183 - Fonds d'intervention régional (FIR)	673 636,02	123 027,25	412 049,00	130 653,19	832 004,58
C/ 13187 - MIGAC	612 935,00	16 666,66	0,00	9 289,48	586 978,86
C/ 13188 - Autres subventions	833 327,55	287 889,40	-295 102,55	-185 244,37	435 579,97
TOTAL	25 154 835,84	10 725 718,59	-4 205 530,18	-3 817 740,48	14 041 327,55

COMPTE FINANCIER 2019

RESTES À RECOUVRER AMIABLE ET CONTENTIEUX

	Hospitalisés et consultants	Caisse de Sécurité sociale	État	Départements	Autres tiers payants	Autres débiteurs
Amiable	7 622 587,19	45 452 515,10	10 123,64	4 309 825,91	18 524 273,39	1 664 989,53
Contentieux	3 138 121,95	0,00	0,00	0,00	175 350,41	656 680,22
Total	10 760 709,14	45 452 515,10	10 123,64	4 309 825,91	18 699 623,80	2 321 669,75

État BI7

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 051212

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. REIMS ETS HOSPITALIERS

ÉTABLISSEMENT : BUDGET GENERAL - CHU DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2019

RESTES À RECOUVRER AMIABLE ET CONTENTIEUX, AU 31 DÉCEMBRE, SUR HOSPITALISÉS ET CONSULTANTS

Montant	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres	Montant	Total
Amiable	222 940,55	593 650,38	1 081 608,22	5 724 388,04	7 622 587,19		
	18922	14310	3991	1778	39001		
Contentieux	44 733,93	131 868,58	490 254,35	2 471 265,09	3 138 121,95		
	3921	2987	1718	399	9025		
Total	267 674,48	725 518,96	1 571 862,57	8 195 653,13	10 760 709,14		
	22843	17297	5709	2177	48026		

¹ hors pièces de recouvrement égales à 100

² y compris les pièces de recouvrement égales à 100

Etat B18
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE :
NOM DU POSTE COMPTABLE:
ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMTE FINANCIER 2019
ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME

Indiquer le montant global

COMPTES		Exercice N		Balance de sortie N
		Masses débitrices	Masses créditrices	
C/163 Emprunts obligataires in fine		13 000 000,00 €	10 000 000,00 €	3 000 000,00 €
C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine		13 000 000,00 €	10 000 000,00 €	3 000 000,00 €
C/1632 Opérations sur capital non échu des emprunts obligataires remboursement en capital				
C/1638 Autres emprunts obligataires				
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit				
C/1641 Emprunts en euros		66 690 401,79 €	12 371 376,52 €	74 319 025,27 €
C/1643 Emprunts en devises		45 651 959,39 €	9 036 175,00 €	56 615 784,39 €
C/1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie				
C/1645 Remboursements temporaires sur emprunt auprès des établissements de crédit				
C/16451 Remboursements temporaires sur emprunt en euros				
C/16452 Remboursements temporaires sur emprunt en devises				
C/167 Emprunts assortis de conditions particulières				
C/1673 Prêts de l'Etat				
C/1674 Avances remboursables du FIMESPP				
C/1675 Dettes - Partenariats public-privé				
C/1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux				
C/1677 Prêts des caisses d'assurance maladie				
C/1678 Autres prêts assortis de conditions particulières				
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)				
TOTAL		79 690 401,79 €	22 371 376,52 €	77 319 025,27 €

Remboursement du capital des emprunts in fine arrivés à échéance dans l'année (3)
(3) ce montant est calculé à partir de la formule suivante: (D1631 - C1632) + D1632

10 000 000,00

RECAPITULATIF PAR PRETEUR (hors emprunts obligataires in fine)

	Prêteur	Encours au 31/12
TOTAL		74 319 025,27 €
SFIL CAFFIL		29 152 778,12 €
SG		990 783,51 €
CE		1 333 332,64 €
ARKEA		6 944 445,30 €
CACIB		17 703 240,88 €
Crédit Foncier		18 194 444,92 €

RECAPITULATIF PAR LIGNE OBLIGATAIRE (ventilation du compte 1631)

Ligne		Prêteur	Durée résiduelle	Type d'indexation
	Em. Oblig.-3M	EMISSION OBLIGATAIRE	0,33 ans	F

**PROFIL D'EXTINCTION DE TOUTE LA DETTE FINANCIERE A MOYEN ET LONG TERME EXISTANT AU 31/12
(y compris emprunts in fine)**

	Exercice	Remboursement en capital*	Capital restant dû
N		22 371 376,52 €	77 319 025,27 €
N + 1		15 621 376,52 €	61 697 648,75 €
N + 2		12 621 375,72 €	49 076 273,03 €
N + 3		11 815 820,35 €	37 260 452,68 €
N + 4		9 195 238,70 €	28 065 213,98 €
N + 5		5 870 764,36 €	22 194 449,62 €
N + 6		3 333 332,76 €	18 861 116,86 €
N + 7		2 000 004,24 €	16 861 112,62 €
N + 8		1 333 333,24 €	15 527 779,38 €
N + 9		1 333 333,24 €	14 194 446,14 €
N + 10		1 333 333,24 €	12 861 112,90 €
N + 11		1 333 333,24 €	11 527 779,66 €
N + 12		1 333 333,24 €	10 194 446,42 €
N + 13		1 333 333,24 €	8 861 113,18 €
N + 14		1 333 333,24 €	7 527 779,94 €
N + 15		1 333 333,24 €	6 194 446,70 €
N + 16		1 333 333,24 €	4 861 113,46 €
N + 17		1 333 333,24 €	3 527 780,22 €
N + 18		1 333 333,24 €	2 194 446,98 €
N + 19		1 333 333,24 €	861 113,74 €
N + 20		583 333,24 €	277 780,50 €
N + 21		277 780,50 €	0,00 €

*Opérations réelles correspondant à des décaissements effectifs (donc hors traitement budgétaire des opérations de capital non échus des emprunts obligataires remboursables in fine)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME

1. date à partir de laquelle les fonds sont amortis
 2. F fixe, V variable, C complète (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

1: date à partir de laquelle les fonds sont amortis

3. indiquer la formule entière de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe ou pour la première échéance payée.
4. pour le taux d'intérêt en pourcentage
5. *in fine* (F), progressif (P), amortissements constants (AC), dégressif (D), variable (V)

Etat B19
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE :
NOM DU POSTE COMPTABLE:
ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMpte FINANCIER 2019
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
Caractéristiques générales (2)

Indiquer le détail par contrat

Référence emprunt	NIVEAU DE RISQUE (Charte Gissler) avant couverture			SI RISQUE >= 2A		
	Niveau de risque de l'indice (chiffre)	Niveau de risque de la structure (lettre)	Date de passage en phase structurée	Date d'échéance de la phase structurée	Formule de calcul du taux d'intérêt de la phase structurée	
C/163 Emprunts obligataires						9
C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine Em. Oblig-3M	1	A				
C/1638 Autres emprunts obligataires						
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit						
C/ 1641 Emprunts en euros 10ME	1	A				
16951-TIRAGE 1	1	A				
16951-TIRAGE 2	1	A				
2019-01	1	A				
2019-02	1	A				
8374857Z						
8374858A-Consolidation						
BCME-10M	1	A				
CE 5M Conso	1	A				
MIN244145EUR	1	A				
MIN280320EUR-Conso	1	A				
MIN280321-consolidation	1	A				
C/ 1643 Emprunts en devises						
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie Convention du 24/11/2008-TAM						
Convention du 24/11/2008-TAM	1	A				
Tirage 01-Conversion 24/11/2008	1	A				
Tirage 02-Conversion 24/11/2008	1	A				
conv-2006 - emp 2011 - 10 ME	1	A				
conv-2006 Tirage conso fixe	1	A				
C/167 Emprunts assortis de conditions particulières						
C/ 1673 Prêts de l'Etat						
C/ 1674 Avances remboursables du FMESPP						
C/ 1675 Dettes - Partenariats public/privé						
C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux						
C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance payés sur la phase structurée						
C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières						
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)						
TOTAL	18					

7 : date du première échéance payée sur la phase structurée

8 : date de la dernière échéance payée sur la phase structurée

9 : indiquer la formule entière du calcul du taux en phase structurée

COMpte FINANCIER 2019
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
Caractéristiques générales (3)

Référence emprunt	CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU CONTRAT AU 31/12/N										Capital restant dû au 31/12/N-1	
	Annuité de l'exercice		Type de taux (F, V ou C)	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Taux actualisé	Remboursement anticipé partiel réalisé sur l'exercice? (si oui, indiquer le montant remboursé)	Valorisatio	Couverte ? (si oui, indiquer le montant couvert)			
	Échéance de l'exercice - partie capital	Échéance de l'exercice - partie intérêt										
C163 Emprunts obligataires	10 000 000,00 €	546 260,00 €	10	11	12	13				3 000 000,00 €	13 000 000,00 €	
C1631 Emprunts obligataires remboursables à finir	10 000 000,00 €	546 250,00 €		Taux fixe à 3,625 %	3,63%					3 000 000,00 €	13 000 000,00 €	
Em. Oblig.3M	0,00 €	108 750,00 €	F	Taux fixe à 4,375 %	4,38%					3 000 000,00 €	10 000 000,00 €	
Oblig.10M	10 000 000,00 €	437 500,00 €	F									
C1638 Autres emprunts obligataires	12 371 376,62 €	2 312 810,32 €									66 690 401,79 €	
C164 Emprunts auprès des établissements de crédit	9 036 750,00 €	1 753 080,28 €	V	Euribor 1M + 0,03%Floor -0,03 sur Euribor 1M	0,00%						74 319 025,27 €	
10ME	666 666,72 €	0,00 €	F	Taux fixe à 3,29 %	3,29%						56 615 784,39 €	
190,762,20 €	23 025,64 €			Taux fixe à 3,29 %	3,29%						1 999 989,36 €	
129,032,24 €	129,032,24 €	F		Taux fixe à 3,29 %	3,29%						571 904,95 €	
115 386,79 €	115 386,79 €	F		Taux fixe à 1,47 %	1,47%						548 387,30 €	
375 000,00 €	375 000,00 €	F		Taux fixe à 1,47 %	1,47%						9 625 000,00 €	
114 976,46 €	114 976,46 €	F		Taux fixe à 3,625 %	3,62%						9 625 000,00 €	
2 393 535,28 €	410 669,86 €	F		Taux fixe à 3,6975 %	3,69%						11 666 667,20 €	
1 333 333,32 €	344 555,83 €	F		Taux fixe à 3,09 %	3,09%						9 333 333,44 €	
333 333,24 €	20 162,52 €	F		Taux fixe à 3,43 %	3,43%						6 942 445,30 €	
321 287,99 €	321 287,99 €	F		Taux fixe à 3,195 %	3,09%						6 691 110,78 €	
325 400,78 €	325 400,78 €	F		Taux fixe à 4,72 %	4,72%						7 194 444,14 €	
72 438,87 €	72 438,87 €	F		Taux fixe à 4,72 %	4,72%						484 319,05 €	
73 569,72 €	300 000,00 €	F									1 333 333,04 €	
3 355 201,52 €	559 730,04 €	V		Taux fixe à 3,93 %	3,93%						1 375 000,00 €	
0,00 €	0,00 €			(TAG (MPositive) + 0,2%Floor -0,2 sur TAG (MPositive))	0,00%						1 675 000,00 €	
666 672,00 €	0,00 €	V		(TAG (MPositive) + 0,2%Floor -0,2 sur TAG (MPositive))	0,00%						0,00 €	
335 195,52 €	0,00 €	V		(TAG (MPositive) + 0,2%Floor -0,2 sur TAG (MPositive))	0,00%						3 111 667,00 €	
666 666,00 €	200 278,37 €	F		Taux fixe à 3,93 %	3,93%						1 592 178,88 €	
1 666 665,00 €	359 451,67 €	F		Taux fixe à 3,64 %	3,64%						4 666 167,05 €	
C167 Emprunts assortis de conditions particulières	22 371 376,52 €	2 859 060,32 €									8 849 075,09 €	
C1673 Prêts de l'Eiat												
C1674 Avances remboursables du FNESSP												
C1675 Dettes Partenariats public-privé												
C1676 Prêts des caisse/s et établissements publics locaux												
C1677 Prêts des caisses d'assurance maladie												
C1678 Autres prêts assortis de conditions particulières												
C168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)												
TOTAL											77 319 025,27 €	
											79 690 401,79 €	

10 pour la dernière échéance payée sur l'exercice N indique F fixe. V variable. C complète (cest-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

11 pour la dernière échéance payée sur l'exercice N indique la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complet, la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

12 pour la dernière échéance payée sur l'exercice N indique le taux d'intérêt en pourcentage

13 si l'emprunt fait l'objet d'une opération de couverture, il convient de compléter les tableaux sur les opérations de couverture

COMPTE FINANCIER 2019
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
Détail des opérations de couverture (1)

Emprunt couvert		Instrument de couverture			
Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Capital restant dû au 31/12/2019	Formule de calcul du taux d'intérêt (avant couverture)	Niveau de risque selon la charte "Giseler"	Organisme cocontractant	Numéro du contrat
1	2				3
Taux fixe (total)					
Taux variable simple (total)					
Taux complexe (total)	0,00 €				
Total					0,00 €

- 1: classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture
 2: pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lors celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt
 3: indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption)

NOM DU POSTE COMPTABLE:
ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2019
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
Détail des opérations de couverture (2)

Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Instrument de couverture (swap de taux)					Instrument de couverture (option)				
	Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts payés sur l'exercice	Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts reçus sur l'exercice	Niveau de l'option (en taux)	Prime (en taux)
1	2	3	4			2	3	4		
Taux fixe (total)										
Taux variable simple (total)										
Taux complexe (total)										
Total				0,00 €				0,00 €		

1: classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture

2: F : fixe; V : variable; C : complexe

3: pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule entière de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

4: pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

COMpte FINANCIER 2019
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
Emprunts refinances ou renegociés au cours de l'année N

N° du contrat d'emprunt initial	Date de signature du contrat initial	Organisme préteur du contrat initial	N° du contrat d'emprunt renégocié	Date du refinancement / renégociation	Date de la 1ère échéance du prêt refinancé/renégocié	Organisme préteur du contrat refinancé/renégocié	Durée résiduelle en années (1)	Taux (2)			Capital restant dû à date du refinancement (6)	Profil d'autorisation (6)
								Contrat initial	Contrat refinancé/renégocié	Contrat initial		
Total (7)												

1. Inscrire la durée résiduelle au 31/12/N

2. Taux à la date de refinancement ou de renégociation

3. Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complète (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une image exprimée en point de pourcentage)

4. Indiquer la formule entière du calcul du taux, si taux complexe (type de taux = C) indique la formule de la phase structurée

5. Le refinancement peut porter sur une partie seulement du prêt, les capitaux restants du contrat initial et refinancé peuvent donc être différents

6. Indiquer AC pour amortissement constant, A pour amortissement progressif, D pour amortissement dégressif, F pour in fixe, V pour variable

7. Le total de la colonne doit correspondre au montant comptabilisé au compte 165 sur l'exercice (crédit ou débit). Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations de remaniement (refinancement s'il y a mouvement de contrat ou renégociation lorsqu'il y a avancement au contrat).

Taux : taux moyen des emprunts refinancés au cours de l'année N

Formule : formule entière du calcul du taux

Type de taux : F pour fixe, V pour variable, C pour complète

Contrat initial : date de signature du contrat initial

Contrat refinancé/renégocié : date de signature du contrat refinancé/renégocié

Contrat initial : date de signature du contrat initial

Contrat refinancé/renégocié : date de signature du contrat refinancé/renégocié

Contrat initial : date de signature du contrat initial

Contrat refinancé/renégocié : date de signature du contrat refinancé/renégocié

Contrat initial : date de signature du contrat initial

Contrat refinancé/renégocié : date de signature du contrat refinancé/renégocié

Contrat initial : date de signature du contrat initial

Contrat refinancé/renégocié : date de signature du contrat refinancé/renégocié

Contrat initial : date de signature du contrat initial

Contrat refinancé/renégocié : date de signature du contrat refinancé/renégocié

Contrat initial : date de signature du contrat initial

Contrat refinancé/renégocié : date de signature du contrat refinancé/renégocié

Contrat initial : date de signature du contrat initial

Contrat refinancé/renégocié : date de signature du contrat refinancé/renégocié

Contrat initial : date de signature du contrat initial

Contrat refinancé/renégocié : date de signature du contrat refinancé/renégocié

Contrat initial : date de signature du contrat initial

Contrat refinancé/renégocié : date de signature du contrat refinancé/renégocié

Contrat initial : date de signature du contrat initial

Contrat refinancé/renégocié : date de signature du contrat refinancé/renégocié

Contrat initial : date de signature du contrat initial

Contrat refinancé/renégocié : date de signature du contrat refinancé/renégocié

Contrat initial : date de signature du contrat initial

Contrat refinancé/renégocié : date de signature du contrat refinancé/renégocié

Contrat initial : date de signature du contrat initial

Contrat refinancé/renégocié : date de signature du contrat refinancé/renégocié

Contrat initial : date de signature du contrat initial

Contrat refinancé/renégocié : date de signature du contrat refinancé/renégocié

Contrat initial : date de signature du contrat initial

Contrat refinancé/renégocié : date de signature du contrat refinancé/renégocié

Contrat initial : date de signature du contrat initial

Contrat refinancé/renégocié : date de signature du contrat refinancé/renégocié

Contrat initial : date de signature du contrat initial

Contrat refinancé/renégocié : date de signature du contrat refinancé/renégocié

Contrat initial : date de signature du contrat initial

Contrat refinancé/renégocié : date de signature du contrat refinancé/renégocié

Contrat initial : date de signature du contrat initial

Contrat refinancé/renégocié : date de signature du contrat refinancé/renégocié

Contrat initial : date de signature du contrat initial

Contrat refinancé/renégocié : date de signature du contrat refinancé/renégocié

Contrat initial : date de signature du contrat initial

Contrat refinancé/renégocié : date de signature du contrat refinancé/renégocié

Contrat initial : date de signature du contrat initial

Contrat refinancé/renégocié : date de signature du contrat refinancé/renégocié

Contrat initial : date de signature du contrat initial

Contrat refinancé/renégocié : date de signature du contrat refinancé/renégocié

Contrat initial : date de signature du contrat initial

Contrat refinancé/renégocié : date de signature du contrat refinancé/renégocié

Contrat initial : date de signature du contrat initial

Contrat refinancé/renégocié : date de signature du contrat refinancé/renégocié

Contrat initial : date de signature du contrat initial

Contrat refinancé/renégocié : date de signature du contrat refinancé/renégocié

Contrat initial : date de signature du contrat initial

Contrat refinancé/renégocié : date de signature du contrat refinancé/renégocié

Contrat initial : date de signature du contrat initial

Contrat refinancé/renégocié : date de signature du contrat refinancé/renégocié

Contrat initial : date de signature du contrat initial

Contrat refinancé/renégocié : date de signature du contrat refinancé/renégocié

Contrat initial : date de signature du contrat initial

Contrat refinancé/renégocié : date de signature du contrat refinancé/renégocié

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME

COMpte FINANCIER 2019

Echéancier flux de trésorerie

Catégories d'emprunts	Echéancier					Total
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	
Emprunts non structurés (cotés 1A)						
- capital	15 621 376,52 €	12 621 375,72 €	11 815 820,35 €	9 195 238,70 €	5 870 764,36 €	77 319 025,27 €
- intérêts	2 090 465,81 €	1 574 354,79 €	1 173 009,74 €	817 738,52 €	578 000,33 €	9 155 541,42 €
Emprunts structurés - risque limité (cotés 1B, 2B, 2A, 3A, 3B et 3C)						
- capital						
- intérêts						
Emprunts structurés - risque élevé (non cités ci-dessus)						
- capital						
- intérêts						
Emprunts "hors charte Güssler" (6F)						
- capital						
- intérêts						
TOTAL TOUTES CATEGORIES						
- capital	15 621 376,52 €	12 621 375,72 €	11 815 820,35 €	9 195 238,70 €	5 870 764,36 €	77 319 025,27 €
- intérêts	2 090 465,81 €	1 574 354,79 €	1 173 009,74 €	817 738,52 €	578 000,33 €	9 155 541,42 €

Etats de crédits de trésorerie

Indiquer le détail par contrat

	Numéro du contrat	Date d'autorisation de la ligne ou de signature du contrat	Durée du contrat (en mois)	Index disponibles au 31/12/N	Montant max. autorisé au 31/12/N	Encours moyen en N	Montant des intérêts remboursés en N	Encours restant dû au 31/12/N
C/519 crédits de trésorerie C/51931 lignes de crédits de trésorerie				1		2	3	
C/51932 lignes de crédits de trésorerie liée à un emprunt								

1: préciser le(s) index (ex:Eonia, Euribor 1 mois, etc.)

2: encours tirés * nombre des jours de tirage/365

3: y compris les commissions de non utilisation et autres frais payés sur l'exercice au titre de la ligne

(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structure contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (funnel)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME

COMPTE FINANCIER 2019

Typologie de l'encours de dette

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro (1)	Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices (2)	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro (4)	Ecart d'indices hors zone euro (5)	Autres Indices (6)
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structure contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (funnel)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	18 100,00% 77 319,02€,00 €				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 cap	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 6	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 051212
 NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE REIMS ETABLISSEMENT HOSPITALIER
 ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMpte FINANCIER 2019

ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE 2019

Informations administratives et financières		NOMS DES ORGANISMES	GCS UNIHA
*	GIE ERIC		
* Informations relatives à l'organisme (à partir du dernier exercice connu à préciser)			
FORME JURIDIQUE	GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE	GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE	
ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL	TEP CHAMPAGNE-ARDENNE 1, rue du Général KOENING BP 171 51056 REIMS Cedex	A GESTION PUBLIQUE 9, rue des Tuilliers 69003 LYON	
NATURE D'ACTIVITÉ	Exploitation d'un TEPS SCAN	Administration Publique (Tutelle) des activités économiques	
CAPITAL SOCIAL AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 200,00 €	67,00 €	
CAPITAL SOCIAL A LA FIN DE L'EXERCICE	1 200,00 €	67,00 €	
SITUATION FINANCIÈRE NETTE	1 200,00 €		
CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL SOCIAL			
MONTANT DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS RÉALISÉS PAR L'ORGANISME	- €	- €	
CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'EXERCICE	881 213,18 €	13 455 451,00 €	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
AFFECTATION	0,00 €	304 550,00 €	
* Information relatives à la participation de l'EPS au 31 décembre du dernier exercice clos			
MONTANT DU CAPITAL DÉTENU PAR L'EPS :			
- AU DÉBUT DE L'EXERCICE	600,00 €	1,00 €	
- A LA FIN DE L'EXERCICE	600,00 €	1,00 €	
QUOTE-PART DE L'EPS :			
- AU DÉBUT DE L'EXERCICE	50,00%	1,49%	
- A LA FIN DE L'EXERCICE	50,00%	1,49%	

L'établissement doit être détenteur, pour chaque organisme, du dernier bilan disponible et du rapport du commissaire aux comptes

COMPTE FINANCIER 2019

EVALUATION ET COMPTABILISATION DES STOCKS

CRPP		Stock initial (SI) au 01/01/n	Stock final (SF) au 31/12/n	Ajustement des dépréciations		
				(a)	(b)	Niveau initial des dépréciations au 01/01/n (c)
Compte	Nature des stocks et des en-cours			Reprises des dépréciations existantes (d)	Dépréciation s nécessaires au 31/12/N (e)	Niveau final des dépréciations au 31/12/n (f=(c+e)-d)
C/31	Matières premières et fournitures					
C/32	Autres approvisionnements		4 945 548,54 €	5 363 508,19 €		
	dont C/321 <i>Produits pharmaceutiques</i>					
	<i>et produits à usage médical</i>		2 842 382,55 €	2 718 876,49 €		
C/33	En-cours de production de biens					
C/35	Stocks de produits					
C/37	Stocks de marchandises					
C/38	Autres stocks					
TOTAL			4 945 548,54 €	5 363 508,19 €		

Etat BI12

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 051212

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE REIMS ETABLISSEMENT HOSPITALIER
 ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2019**DETAIL ET EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Compte	Situation des valeurs mobilières de placement	(a)	(b)	Ajustement des dépréciations		
				Niveau initial des dépréciations au 01/01/n (c)	Reprises des dépréciations existantes (d)	Dépréciations nécessaires au 31/12/N (e)
C/506	Obligations					
C/507	Bons du Trésor					
C/508	Autres valeurs mobilières et créances assimilées					
TOTAL						

Le CHU de Reims ne dispose pas de valeurs mobilières de placement

3.3 Note relative au compte de résultat

Éléments significatifs explicitant les comptes

Cette annexe ne se substitue pas au rapport financier et n'apporte de précisions que sur les éléments ayant eu un impact important sur les comptes. Cet état est présenté tous budgets confondus.

1) Résultat Courant

Le résultat d'exploitation est en excédent de 23 M€ (+ 0,8 M€ par rapport à 2018), cela s'explique par la combinaison de la hausse des produits d'exploitation de 12,3 M€ et de l'augmentation des dépenses d'exploitation de 11,5 M€.

Les produits de l'activité hospitalière augmentent de 11,8 M€ suite principalement à une hausse de 12,7 M€ des produits de l'activité hospitalière versés l'assurance maladie sur le compte de résultat principal.

chirurgie, obstétrique et odontologie (MCOO) a augmenté passant 104 045 RSS en 2018 à 110 844 RSS en 2019 (+6.53%). Cependant la valorisation des séjours MCO n'a augmenté que de 3.3M€ (+1.6%) pour plusieurs raisons.

1/ des difficultés inhérentes à la mise en place de nouveaux outils de facturation et de codage début 2019, conjugués à un important contrôle T2A portant sur 1366 séjours de 2018 à compter de la rentrée 2019 ont impacté la valorisation des séjours 2019 et ce malgré l'intervention d'une société extérieure d'amélioration du codage.

2/ pour autant l'IPDMS du CHU de Reims s'est améliorée au cours de l'exercice 2019, diminuant le nombre de journées réalisées pour chaque séjour. Ainsi le Poids Moyen du Cas Traité (PMCT) du CHU a baissé de 2.1% / -70€ par séjour mais la Valeur Moyenne du Cas Traité (VMCT) i.e. le PMCT par journée réalisée s'est quant à elle améliorée de + 1.2% / + 7.7 € par jour.

3/ par ailleurs, l'évolution des produits de la tarification des séjours MCO est également minorée en raison d'une plus faible évolution des recettes de séjours à cheval et de dégel du coefficient prudentiel entre 2019 et 2018 qu'entre 2018 et 2017.

	PRODUITS	CF 2018	CF 2019	Ecart CF 2019 / CF 2018
Titre 1	Produits versés par l'assurance maladie	403 146 806,16 €		
73112	Produits de la tarification des séjours MCO	209 890 360,33 €	415 799 372,97 €	
73112	Produits des médicaments MCO	28 738 179,19 €	51 084,08 €	12 653 886,99 €
73113	Produits des dispositifs médicaux facturés en sus des séjours MCO	10 936 751,72 €	11 027 160,31 €	90 408,59 €
73114	Forfaits annuels MCO	5 947 206,00 €	6 166 594,00 €	219 388,00 €
73115	Produits du financement des activités de SSR	2 639 386,00 €	2 577 629,15 €	- 61 736,85 €
73117	Dotation annuelle de financement	31 296 912,58 €	34 727 720,94 €	3 430 808,36 €
73117 <i>dont</i> 731171 - Dotation annuelle de financement - PSY	8 168 289,00 €	13 742 336,94 €	5 574 067,94 €	
731172 <i>dont</i> 731172 - Dotation annuelle de financement - SSR	23 128 643,58 €	20 985 384,00 €	- 2 143 259,58 €	
73118	Dotations MGAC MCO	72 514 321,62 €	72 341 742,32 €	- 172 579,30 €
731181 <i>dont</i> 731181 - Dotation aux missions l'intérêt général	54 712 343,48 €	58 795 794,10 €	4 083 450,62 €	
731182 <i>dont</i> 731182 - Dotation d'aide à la contractualisation	17 801 978,14 €	13 545 948,22 €	- 4 256 029,92 €	
7312	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique MCO	26 991 680,31 €	30 017 319,27 €	3 025 658,96 €
7313	Participations au titre des détenus	- €	112 956,91 €	112 956,91 €
7471	Fonds d'intervention régional	13 924 881,02 €	16 014 213,38 €	2 147 352,36 €
7722	Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	266 987,39 €	97 919,01 €	- 169 068,38 €

Pour rappel, de 2017 à 2018 les recettes de l'hospitalisation (GHS) ont progressé du fait d'un changement de méthodologie pour comptabiliser les recettes d'assurance maladie des séjours à cheval faisant croître les recettes attendues de + 1,1 M€ entre 2017 et 2018. Ce gain méthodologique n'a plus lieu d'être entre 2018 et

Le nombre de résumé standardisé de sortie (RSS), correspondant au nombre de séjours et de séances réalisés en médecine,

2019, les recettes ont même légèrement reculé entre 2018 et 2019 (-0,2M€).

Le coefficient prudentiel se base sur le gel de 0,7 % de l'activité réalisée entre mars et décembre 2019 ; l'activité codée au moment du calcul du dégel par l'Agence Régionale de Santé (prise en compte de la valorisation PMSI à M9) n'était pas exhaustive pour les raisons expliquées supra, le dégel 2019 est donc minoré de 200 000 € par rapport aux recettes que le CHU aurait dû percevoir sur son activité M12 2019 exhaustive.

Les recettes liées au remboursement des médicaments et dispositifs médicaux financés en sus des séjours se chiffrent à 40,5 M€.

Les forfaits annuels augmentent de 219 388 € en lien :

- avec la hausse des passages aux urgences en 2018 (+3220 passages) dont l'impact est effectif en 2019 via l'ajustement à la hausse du Forfait Annuel des Urgences (+190 000€) ;
- avec l'évolution de l'activité de la coordination hospitalière en charge des prélevements d'organes (+ 50 000 €) ;
- avec la légère baisse d'activité de greffes rénales (- 20 000 €).

Suite à la mise en œuvre de la T2A SSR en 2017 une dotation modulée à l'activité vient désormais financer 10% de l'activité de SSR, en complément de la DAF SSR. A compter de 2019, les recettes externes sont directement facturées à l'assurance maladie via FIDES, le montant des recettes d'actes et consultations externes SSR diminue donc - 225 000€ entre 2018 et 2019 du fait de ce changement de facturation. Sur le plan des hospitalisations, l'augmentation d'activité SSR en 2019 (+2,7% de journées réalisées) se traduit par une hausse de +283 000 € de la DMA SSR.

Du fait des crédits disponibles au niveau régional en fin de campagne ; la dernière notification ARS vient perturber les évolutions comptes relatifs aux MIG, AC, DAF et FIR ; aussi ceux-ci

ne reflètent pas la réalité des évolutions des montants réellement perçus.

Concernant les missions d'intérêt général, elles progressent en réalité de 660 000 € entre 2018 et 2019 en raison de la très forte évolution des MERRI : + 710 000 €.

Les produits de la DAF sont en augmentation du fait de l'abondement de la DAF de pédopsychiatrie de + 590 000 € dans le cadre de la péréquation régionale entamée par l'ARS Grand Est pour rééquilibrer les dotations entre tous les établissements.

Les produits de la AC et du FIR sont en forte augmentation du fait des nombreux appels à projets régionaux auxquels le CHU de Reims a souscrit.

Les produits de l'activité externe progressent fortement (+3,3M€) en raison d'une hausse de l'activité externe en 2019 mais aussi du changement des logiciels de codage et de facturation ayant permis d'améliorer très fortement la qualité de la facturation externe.

Les produits du titre 2 augmentent de +1M€.

Les produits de l'hospitalisation augmentent de +0,2M€.

Type d'hospitalisation	2018	2019	Ecart 2019 / 2018
Médecine HC	9 855 913,13 €	9 562 692,47 €	- 293 220,66 €
Chirurgie HC	2 148 314,65 €	2 675 005,19 €	+ 526 690,54 €
Soins continus	752 428,48 €	1 443 234,87 €	+ 690 806,39 €
SSR	1 889 303,33 €	886 177,98 €	- 1 003 125,35 €
Ticket modérateur forfaitaire HC	211 308,00 €	178 056,00 €	- 33 252,00 €
Pédopsychiatrie	262 276,48 €	220 569,20 €	- 41 707,28 €
Médecine ambulatoire	1 354 405,74 €	1 327 246,77 €	- 27 158,97 €
Chirurgie ambulatoire	347 850,81 €	619 549,36 €	+ 271 698,55 €
Ticket modérateur forfaitaire HJ	2 394,00 €	108 384,00 €	+ 105 990,00 €
TOTAL	16 824 194,62 €	17 020 915,84 €	196 721,22 €

Concernant les actes et consultations externes, les recettes augmentent de + 1.3M€ en lien avec la très forte hausse d'activité externe valorisée expliquée supra.

Les produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France diminuent de 0.5M€ en lien avec la fluctuation des admissions sur ce secteur.

Les prestations au profit des malades d'autres établissements sont stables.

Les tarifs sont restés inchangés en 2019.

Les dépenses de personnel (charges fiscales assises sur rémunération comprises) augmentent, tous budgets confondus de 6M€ soit + 2.03 % par rapport à 2018.

Les provisions pour risques et charges augmentent de 3M€ en lien avec la nouvelle réglementation relative au provisionnement CET.

Les dotations aux dépréciations de créances diminuent de -2,7 M€ en lien avec l'apurement des créances assurance maladie de 2010 à 2015 et l'apurement des créances de SMUR secondaires.

Les dotations aux amortissements se stabilisent aux alentours de 28 M€ comme en 2018

2) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel en déficit de 15 M€ s'explique par la dotation de la provision réglementée à hauteur de 13,9 M€ en 2019 contre 13,2 M€ en 2018.

Les recettes exceptionnelles augmentent de 6,9 M€ en lien avec une régularisation de TVA pour 3.9M€, le règlement d'une partie du

litige de l'AMH2 pour 3.9 M€, une régularisation de taxe sur les salaires pour 0.2 M€. En regard, les charges exceptionnelles augmentent de 7,5 M€ en lien avec le paiement de la régularisation TVA pour 3.2 M€ (solde net de cette régularisation : 650 000 €), les annulations des factures de SMUR secondaires et de caisse d'assurance maladie pour 5.2M€ (annulation compensée à 100% par une reprise de provision).

3) Opérations réciproques entre comptes de résultat :

Le compte 7087 « Remboursement de frais par les CRPA » du compte de résultat principal enregistre les remboursements de frais par les comptes de résultats annexes. Dans la comptabilité annexe, le compte de classe 6 approprié ou le compte 6286 « Participation aux charges communes » est débité par le crédit du compte de liaison. Le montant du compte 7087 du CRPP s'élève à 9,2 M€ en 2019.

Ces opérations ne sont pas neutralisées dans le compte de résultat (EtatCR).

ÉTAT SYNTHÉTIQUE DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET DES CONTRIBUTIONS ACCORDÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT

RUBRIQUES	Montant exercice N
C/ 652 Contributions aux structures de coopération autres que GHT	700 638,67
Dont 6521: Contributions aux groupements d'intérêt public (GIP)	0,00
Dont 6522: Contributions aux groupements d'intérêt économique (GIE)	336 093,63
Dont 6523: Contributions aux groupements de coopération sanitaire (GCS)	364 545,04
Dont 6528: Autres contributions à des structures de coopération	0,00
C/ 653 Contributions aux groupements hospitaliers de territoire (GHT)	361 364,65
C/ 657 Subventions	14 750,00
Dont 6571: Subventions aux associations participant à la vie sociale des usagers	14 750,00
Dont 6578: Autres subventions	0,00
TOTAL	1 076 753,32



Le Trésor Public au Service du Secteur Local

Íntat CR

N° CODIOUÉ DU POSTE COMPTABLE : 051212

THE COUNCIL OF THE STATE : GOVERNMENT

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. REIMS ETS HOSPITALIERS

DÉTAIL DES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE COMpte FINANCIER 2019

3.4 Autres informations

COMpte FINANCIER 2019

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTRES QUE LES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE LA DETTE A LONG TERME

Raison sociale du cocontractant	Nature du contrat	Date du contrat	Durée du contrat	Redevances payées		Redevances restant à payer selon échéances				
				de l'exercice	cumulées	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total restant	Prix d'achat résiduel
BANQUE POSTALE CREDITS ENTREPRISES	Crédit bail matériel bio médical	20/03/2017	36 mois	142 809,13 €	411 927,62 €	16 499,77 €				8 617,44 €
Total				142 809,13 €	411 927,62 €	16 499,77 €	- €	- €	- €	8 617,44 €

Les montants détaillés ci-dessus sont en euros hors taxes et hors frais de port.

Le montant total des engagements hors bilan au 31/12/2019 est de 8 617,44 €.

En vertu de la loi sur la transparence et la lutte contre la corruption, nous déclarons que les personnes qui ont pu influencer le résultat de ce rapport sont les suivantes :

- Mme Anne-Marie BOUAFIA, Directrice Générale
- Mme Sophie BOUAFIA, Directrice Financière
- Mme Sophie BOUAFIA, Directrice Financière

COMPTE FINANCIER 2019
HONORAIRE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires relatifs à la mission de commissariat aux comptes de la société KPMG au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élèvent à :

- Certification des comptes	108 425 € HT
- Services autres que la certification des comptes	<hr/> 37 680 € HT
soit	146 105 € HT

175 326 € TTC

COMTE FINANCIER 2019

TABLEAU SYNTHETIQUE DES EFFECTIFS TOUS BUDGETS CONFONDUS

		ETP moyens rémunérés 2019
Personnel médical		
PH temps plein et temps partiel		220,70
Praticiens enseignants et hospitaliers universitaires		58,50
Attachés et attachées associés en tennel et en CDI		21,10
Praticiens contractuels en CDI		0,90
Sous-total Permanents		301,20
Praticiens contractuels en CDD		37,40
Assistants et assistants associés		67,20
Praticiens enseignants et hospitaliers non titulaires et temporaires		38,90
Autres praticiens à recrutement contractuel		7,20
Attachés et attachées associés en CDD		18,80
Sous-total – Non permanents		169,50
Internes		564,30
Etudiants		1024,90
Sous-total Internes et étudiants		1589,20
Total Personnel médical		2059,90
Personnel non médical - Titulaires et stagiaires		
Personnels administratifs		527,30
Personnels des services de soins		3106,30
Personnels éducatifs et sociaux		28,90
Personnels médico-techniques		267,60
Personnels techniques et ouvriers		489,40
Sous-total		4419,50
Personnel non médical - Contrats à durée indéterminée		
Personnels administratifs		38,40
Personnels des services de soins		65,00
Personnels éducatifs et sociaux		4,50
Personnels médico-techniques		12,80
Personnels techniques et ouvriers		77,80
Sous-total		198,50
Personnel non médical - Contrats à durée déterminée et autres		
CDD		669,40
Contrats soumis à disposition particulière		0,70
Apprentis		5,80
Sous-total		675,90
Total Personnel non médical		6593,90
TOTAL Personnel médical + Personnel non médical		7353,80
Totaux		
ETP moyens rémunérés au 31/12/2019		2059,90
Personnel médical		
Personnel non médical - Titulaires et stagiaires		4419,50
Personnel non médical - Contrats à durée indéterminée		198,50
Personnel non médical - Contrats à durée déterminée et autres		675,90
Total		7353,80

Éléments significatifs Post - clôture

Continuité d'exploitation

L'EPRD 2020 du CHU de Reims a été approuvé par courrier de la Directrice Générale de l'ARS Grand Est en date du 3 juillet 2020 sous réserve de présenter une fois la crise sanitaire stabilisée une décision modificative intégrant les impacts provoqués par l'épidémie COVID 19.

Crise sanitaire liée au COVID 19

L'exercice 2020 est marqué par l'épidémie de COVID 19 et son très fort impact sur les dépenses et les recettes du CHU de Reims.

L'impact sur l'activité d'hospitalisation de Mars à Juin 2020 est de - 33% en nombre de séjours et -25% en valorisation T2A.

Le mécanisme de sécurisation financière vient neutraliser une très grande partie de cette baisse d'activité en assurant le niveau de rémunération de 2019, néanmoins il convient de rappeler que le CHU de Reims anticipait une hausse de recettes T2A de +5,3M€ en 2020 pour couvrir les 12M€ de dépenses supplémentaires, dépenses de titre 1 qui à ce jour ont bien été maintenues. Par ailleurs le mécanisme de sécurisation financière ne porte que sur les recettes de titre 1, les recettes de titres 2 et 3 n'étant pour l'instant pas compensées.

A fin Juin 2020, le CHU de Reims anticipe donc une perte de recettes de 13,3M€ sur le 1er semestre. Par ailleurs, sur la même période, les surcouts de dépense de classe 6 par rapport à l'EPRD 2020 se chiffraient à 7,1M€. En cumulant les pertes de recettes et

Continuité d'exploitation
les dépenses supplémentaires, l'impact du COVID à fin Juin se chiffre à 20,4M€.

Crise sanitaire liée au COVID-19
La crise sanitaire liée au COVID-19 est un évènement postérieur au 31/12/2019 n'ayant pas de lien direct avec une situation existant à la clôture et n'impacte donc pas le bilan et le compte de résultat clos au 31/12/2019.

Information sur les aspects environnementaux

La politique de développement durable est articulée autour de 3 piliers que sont l'environnement, le social sociétal et l'économique. Ces piliers sont notamment développés à travers les objectifs du manuel de certification V2010 et déclinés par secteurs.

Plusieurs objectifs ci-après, contribuent à la politique de développement durable en ce qui concerne la direction du patrimoine, des achats et de la logistique

Concernant la direction des achats, les actions suivantes contribuent de façon directe au développement durable au sein de l'établissement :

- **Achats éco-responsables**: Le CHU s'engage à limiter son empreinte écologique en réduisant les impacts environnementaux sur les fournitures, travaux ou prestations achetées. Il sensibilise les fournisseurs sur leur responsabilité, les incite à intégrer les principes de développement durable et à mettre en œuvre leur capacité d'innovation dans cet objectif.

A cet effet, le CHU a introduit, à concurrence d'au moins 5% du budget « produits alimentaires », des produits issus de l'agriculture biologique et produits par des producteurs locaux et régionaux.

Au-delà le CHU intègre dans ses différents marchés en critère de choix, le respect de l'environnement et l'existence d'une politique de développement durable, le coût global d'utilisation, tout au long du cycle de vie des produits ou prestations proposées par les candidats.

Le CHU a également mis en place un système de mise à disposition d'équipements mobiliers non utilisés en interne. Cette démarche permet de repenser le besoin en maximisant la durée de vie du mobilier existant et ainsi limiter l'achat de matériel neuf. Ce processus associé à l'utilisation d'une plateforme internet de vente de matériel pour l'externe limite la production de déchets.

Une démarche propre à la dématérialisation de certaines commandes ainsi que des factures permet de limiter notre impact sur l'environnement en diminuant nos consommations de papier ainsi que les transports associés.

Pour la direction de la logistique, plusieurs actions ont été entreprises pour réduire l'impact environnemental de cette fonction support

- **Gestion des déchets**: La démarche de gestion des déchets et de limitation de son impact environnemental est pleinement intégrée au fonctionnement du CHU de Reims. Le CHU est à l'origine de 12 filières de traitement de déchets.

Concernant les déchets principaux, il y a 2 circuits de traitement: les déchets ménagers et assimilés (OM: ordures ménagères avec plus de 2500t/an) et les DASRI (Déchets d'activité de soins à risque infectieux avec 482 tonnes produites en 2019). Afin de maîtriser au mieux l'impact de l'élimination des déchets, la direction du CHU de Reims a mis en place en lien étroit avec le CLIN (Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales), un protocole DASRI innovant qui tout en assurant la collecte de tous les déchets infectieux et définis comme dans des collecteurs sécurisés ou fûts jaunes, permet d'en maîtriser l'importance et d'assurer un tri optimal entre les

DASRI et les OM. Ce dispositif novateur, a permis de réduire drastiquement les considérés déchets dangereux (-50% de déchets infectieux sur la première année) dont l'élimination comporte un coût environnemental important et croissant au fil des ans.

Le CHU de Reims a également mis en place une filière biodéchets issue de la valorisation des déchets de restauration. Un dispositif de tri sélectif a été mis en œuvre au sein des selfs afin que chaque client soit un acteur de la gestion des déchets. Cette démarche s'intègre dans la volonté de faire évoluer nos pratiques en faveur de la limitation de notre impact sur l'environnement et faire de nos agents des acteurs du développement durable.

- **Gestion des véhicules et du carburant :** Le CHU développe une politique d'atténuation de sa consommation de carburant à travers la formation de ses chauffeurs à l'éco conduite et l'achat de véhicules électriques (3 véhicules électriques disponibles au CHU). Afin de réduire l'impact des déplacements domicile travail de ses agents le CHU a mis en place une plateforme de covoiturage destiné à favoriser l'optimisation de leurs trajets.

- **Démarches de certification des normes ISO 9001, 14001 et 22000 dans les secteurs de production (blanchisserie et restauration).** Les secteurs de production et logistique (quai magasin ont à nouveau obtenu en 2017 le renouvellement de leurs certifications ISO 9001 et 22000. La Blanchisserie a intégré, les nouvelles versions 2015 des normes ISO 9001 et 14001 et l'application de la nouvelle norme 2016 RABC EN14065 en 2017. L'ISO 14001 V2004 spécifie les exigences relatives à un système de management environnemental permettant à un organisme de développer et de mettre en œuvre une politique et des objectifs, qui prennent en compte les exigences légales et les autres exigences auxquelles

l'organisme a souscrit et les informations relatives aux aspects environnementaux significatifs. Elle s'applique aux aspects environnementaux que l'organisme a identifié comme étant ceux qu'il a les moyens de maîtriser et ceux sur lesquels il a les moyens d'avoir une influence. Les exigences de la norme impliquent l'intégration d'une veille réglementaire, la gestion des impacts environnementaux, les analyses environnementales, l'approche cycle de vie et l'obtention de la certification matérialise l'engagement du CHU en faveur de l'environnement.

Parmi les actions mises en œuvre par la direction des services techniques, on peut citer :

- **Gestion des consommations en énergie :** Nous effectuons le suivi des consommations au travers d'un outil de pilotage et de régulation des installations de traitement d'air et de chauffage de l'ensemble des bâtiments. Par ailleurs, les bâtiments du site principal, représentant 2/3 de notre surface bâtie, sont reliés au réseau de chauffage urbain alimenté à plus de 50% par énergie renouvelable (biomasse).

En outre, plusieurs opérations sont d'ores et déjà engagées pour limiter nos consommations en énergie et notamment :

- o des compteurs communicants sont installés de façon à suivre de manière plus fine les consommations.
- o des éclairages LED remplacent progressivement les sources lumineuses traditionnelles.
- o des systèmes de variations de vitesse sont mis en œuvre sur les pompes de circulation.
- o les systèmes de régulation de chauffage sont modernisés.

Enfin, le CHU a entamé les démarches en vue d'obtenir, à terme, une certification ISO 50001 correspondant au management de l'énergie. A travers cette démarche, l'établissement envisage d'adapter une conduite vertueuse permettant de diminuer les consommations en énergie et de fait diminuer également son empreinte carbone.

- Pour le traitement des effluents : Les eaux usées issues des process de blanchisserie, de stérilisation et de purge des chaudières subissent un traitement thermique et chimique afin de réguler leur pH avant le rejet au réseau d'eau usées. Les caractéristiques des rejets sont mesurées enregistrées et font l'objet de contrôles par les autorités environnementales.